

LA CGT NE SIÉGERA PAS AU COMITÉ TECHNIQUE CENTRAL DES DDI DU 3 DÉCEMBRE 2015 !

Les organisations syndicales représentatives des personnels ont été invitées à participer à une réunion de travail puis à un comité technique central des DDI, les 26 novembre et 3 décembre 2015 sur le projet de décret relatif à la création de directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pourtant largement rejetée par les personnels concernés.

Malgré les critiques et les oppositions réitérées de la CGT lors du comité technique central des DDI du 24 septembre 2015 puis lors d'une réunion de travail en date du 18 novembre, le gouvernement persiste et signe dans sa volonté de créer une nouvelle entité administrative à la date du 1er janvier 2016.

C'est pourquoi la CGT a décidé de ne pas siéger lors de ces deux réunions.

Le Gouvernement initie une nouvelle séquence de la refonte de l'organisation territoriale de l'État pour réduire toujours plus la dépense publique, la place et les finalités des services publics et ancrer la France dans la compétition européenne et mondiale.

Après le désastre de la Révision Générale des Politiques Publiques dont l'acte I de la Réate qui s'était notamment traduit par la création des DDI, la Modernisation de l'Action Publique qui inclut l'acte II de la réforme de l'administration territoriale de l'État a pour objectif d'organiser des fusions, des spécialisations, des regroupements et des fermetures de service au détriment de la mise en œuvre d'un service public de pleine compétence et de proximité.

UN VÉRITABLE DÉNI DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE !

Force est de constater que l'acte II de la réforme territoriale est mise en œuvre de manière autoritaire, à marche forcée, dans la plus grande opacité et avec un réel mépris à l'encontre des personnels et des organisations syndicales.

Là où un dialogue social formel est instauré, on y refuse l'analyse de l'existant comme la prise en compte de nos propositions et de nos revendications.

UNE MISE EN CAUSE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE PUBLIC !

Publiée le 7 mai 2015 et confirmée par la circulaire d'application du 18 novembre 2015, la nouvelle charte

de déconcentration confirme la montée en puissance des préfets de région quant à la conduite des politiques publiques et l'organisation des services publics dans leur territoire.

Ainsi, outre les pouvoirs nouveaux qui leurs sont octroyés s'agissant de la gestion des moyens budgétaires, ils pourront désormais déroger aux arrêtés d'organisation d'un nombre conséquent de services déconcentrés de l'État et les organiser à leur guise.

Les préfets de région sont donc appelés à devenir les véritables chefs de nombreux services de l'État, renvoyant les ministères à un rôle de figurant.

De fait, ce sont les dimensions nationales et ministérielles des politiques publiques et des services publics de l'État qui sont attaquées, y compris avec des ruptures des chaînes de commandements entre les niveaux centraux et déconcentrés.

Avec la mise en place de politiques publiques et de services publics à la carte, ce sont les principes d'égalité de traitement des usagers, de continuité et d'accessibilité des services publics, sur l'ensemble du territoire national, qui sont mis en cause.

**Les préfets de
région sont appelés
à devenir les
véritables chefs de
nombreux services
de l'État, renvoyant
les ministères à un
rôle de figurant.**

TOUJOURS MOINS DE SERVICES PUBLICS DANS LES TERRITOIRES !

Une mise en cause qui va s'accroître suite à une instruction du Premier ministre, en date du 5 novembre 2015, adressée aux préfets de région et de département, ayant pour objectif, « ...d'anticiper et de coordonner les modifications d'implantations territoriales des services de l'État, et notamment les éventuelles fermetures de sites... »

Soulignons ici que tous les services déconcentrés de l'État et leurs opérateurs sont concernés qu'ils soient implantés au niveau interrégional, régional, départemental ou infra-départemental, y compris les directions départementales interministérielles.

Sous prétexte de créer des maisons de l'État et des maisons de services au public, le Gouvernement entend bel et bien procéder à de nouvelles fermetures de services au détriment de l'effectivité et de la qualité du service public rendu aux usagers.

TOUJOURS MOINS D'EMPLOIS PUBLICS ALORS QUE LES SERVICES SONT EXSANGUES !

Le Gouvernement persiste et signe dans son entre-

prise de démolition de l'emploi public.

Rappelons ici que sur la période 2010-2014, les Directions Départementales Interministérielles ont perdu 1/3 de leurs effectifs. Pourtant, à l'exception de secteurs considérés comme prioritaires, le Gouvernement poursuit les plans pluriannuels de suppressions d'emplois. 2/3 des réductions d'effectifs seront portées par les directions régionales, 1/3 par les directions départementales!

DES CONDITIONS DE VIE AU ET HORS TRAVAIL TOUJOURS PLUS DÉGRADÉES!

Le dépeçage des moyens alloués aux services, les attaques incessantes à l'encontre des missions, les désorganisations permanentes des administrations, le gel de la valeur du point d'indice depuis 2010, les mises en cause des droits et des garanties collectives provoquent une dégradation toujours plus conséquente des conditions de vie au et hors travail des personnels.

Des conditions de travail qui pourraient être d'autant plus dégradées du fait de mutualisations inter-départementales de services et de personnels, de mobilités forcées ou fonctionnelles, d'introduction de nouvelles formes de travail de type télétravail ou travail sur sites distants...

Après l'acte I de la réforme territoriale de l'État initié en 2010, force est de constater que son acte II frappe l'ensemble des administrations, des ministères et des opérateurs de l'État.

Force est aussi de constater les dimensions inter-régionales, régionales, départementales et infra-départementales des réformes en cours. Loin de constituer un simple redécoupage administratif, l'acte II de la Réate vient en prolongement d'une première étape dont les agents en DDI peuvent mesurer, au quotidien, les effets destructeurs.

Dans un tel contexte, la réforme territoriale de l'État doit être combattue dans l'objectif d'imposer d'autres choix.

C'EST POURQUOI LA CGT EST ENGAGÉE DANS UNE BATAILLE POURSUIVANT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- >> L'arrêt des réformes et de toutes les autres mesures qui en découlent,**
- >> La réalisation d'un bilan critique et contradictoire quant aux effets produits par les réformes initiées sur l'évolution des missions publiques, leurs conditions d'exercice, les conditions de vie au et hors travail des personnels,**
- >> L'ouverture d'un réel processus de négociations sur nos propositions et nos revendications alternatives.**
- >> Le renforcement et le développement du maillage territorial nécessitant l'implantation de services publics de pleine compétence et de proximité permettant d'assurer, partout et de manière effective, toutes les missions,**
- >> Le nécessaire rétablissement des chaînes ministérielles et directionnelles de commandement, des niveaux centraux aux niveaux déconcentrés, condition indispensable pour assurer la dimension nationale des politiques publiques de l'État, ce que ne permettent pas les organisations administratives actuelles,**
- >> L'engagement d'un plan pluriannuel de recrutement et de requalification des emplois,**
- >> Le rétablissement de la gestion nationale de l'ensemble des personnels, dont les droits et les garanties collectives doivent être rétablis, améliorés et respectés,**
- >> L'amélioration significative des conditions de vie au et hors travail.**

La nouvelle phase engagée de la réforme territoriale de l'État concerne tous les agents des services déconcentrés et ce quelle que soit leur implantation administrative.

L'acte II de la réforme territoriale n'est pas seulement une réorganisation de plus.

Elle constitue une désorganisation de la puissance publique territoriale s'inscrivant totalement dans les objectifs poursuivis au titre de la revue des missions (abandons, privatisations et transferts de politiques publiques de l'État), des mesures de simplification, de la remise en cause des missions de contrôle, pour répondre aux exigences des entreprises au détriment de la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux.

Cette réforme territoriale consiste aussi à éloigner toujours plus les usagers et plus largement les citoyens de leurs services publics.

A l'évidence, nous sommes engagés dans un véritable bras de fer contre une réforme territoriale structurante constitutive d'une véritable entreprise de démolition des politiques publiques, des services publics de pleine compétence et de proximité, de l'emploi public, des droits et des garanties collectives des personnels, de leurs conditions de vie au et hors travail.

Parce que d'autres choix sont possibles, c'est cette bataille que la CGT entend mener avec l'ensemble des personnels, dans l'unité la plus large.

Montreuil, le 27 novembre 2015